



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Une nouvelle commune souhaite adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

Ainsi, le conseil municipal de la commune de Saint-Divy a valablement délibéré en vue de cette adhésion, à la date suivante :

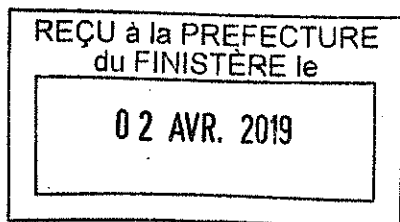
Saint-Divy

28/02/2019

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 128 communes et 3 EPCI.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance à la commune ayant valablement délibérée.



Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : compte de gestion 2018

COMPTE DE GESTION DE M. LE PAYEUR DÉPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2018

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte de gestion de M. le Payeur départemental du Finistère au titre de l'exercice 2018.

Ce compte de gestion est conforme, quant aux totaux, au compte administratif établi par Finistère Ingénierie Assistance pour le même exercice, soit :

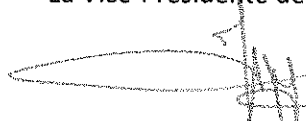
	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	328 643,29	327 484,50	-1 158,79	46 162,42	45 003,63
investissement	10 044,00	0,00	-10 044,00	0,00	-10 044,00
résultat	338 687,29	327 484,50	-11 202,79	46 162,42	34 959,63

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée



Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

02 AVR. 2019



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : compte administratif 2018

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte administratif au titre de l'exercice 2018, conforme pour les totaux du budget principal au compte de gestion proposé par M. le Payeur départemental du Finistère.

Le compte administratif de FIA s'élève à 338 687,29 € en dépenses et à 327 484,50 € en recettes.


	dépenses	recettes	résultats de l'exercice	résultats antérieurs	résultats cumulés
fonctionnement	328 643,29	327 484,50	-1 158,79	46 162,42	45 003,63
investissement	10 044,00	0,00	-10 044,00	0,00	-10 044,00
résultat	338 687,29	327 484,50	-11 202,79	46 162,42	34 959,63

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée



Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

REÇU à la PREFECTURE
du FINISTÈRE le

02 AVR. 2019



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA4

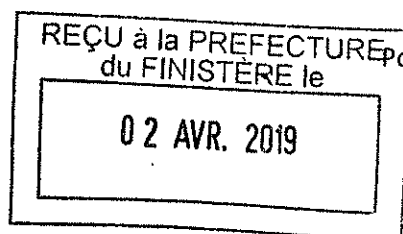
Titre de la délibération n°4 : Rapport d'activité 2018 et programme d'actions 2019

Un rapport d'activité pour l'année 2018 ainsi qu'un programme d'actions pour 2019 sont proposés. Ils figurent en annexe de la délibération.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le rapport d'activité 2018 et de l'autoriser à le présenter à l'Assemblée générale programmée le vendredi 26 avril 2019,
- de proposer à la validation de l'Assemblée Générale les orientations d'activité pour l'année 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée


Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif
« Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA4bis

Titre de la délibération n° 4bis : Affectation du résultat de 2018 de la section de fonctionnement

L'objet de la présente délibération est de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration l'emploi du résultat de l'exercice 2018.

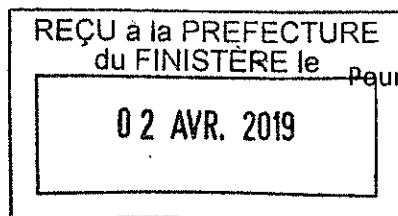
La section de fonctionnement présente un excédent de 45 003,63€.
La section d'investissement présente un déficit de 10 044,00€.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget primitif 2019.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'affecter 10 044€ à la section d'investissement par prélèvement sur la section de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 19 mars 2019

Délibération

N° d'ordre : 2019-03-19-FIA5

Titre de la délibération n° 5 : budget primitif 2019

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 mars 2019 et au cours duquel ont été présentées les perspectives en dépenses et en recettes pour l'année à venir, le moment est venu de voter le Budget Primitif de l'exercice 2019.

L'activité de FIA génèrera les types de dépenses suivantes au cours de l'année 2019 :

- Les frais de personnel constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement.
- Les autres frais de fonctionnement portent sur le remboursement au Conseil départemental des frais prévus dans la convention de gestion et d'occupation des locaux : loyers et charges, charges de fonctionnement des véhicules, abonnements et communications pour la téléphonie et Internet, formation des agents en dehors du catalogue CNFPT, frais de missions...
- Il n'y a pas de section d'investissement pour l'année 2019.

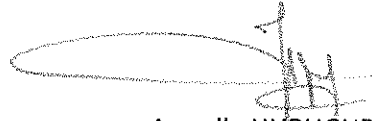
Les prévisions de recettes pour 2019 permettent de couvrir ces dépenses. Elles correspondent à la participation du Département et aux cotisations des membres.

Sur proposition de la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée



Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le

Acte publié (ou affiché) le

Acte certifié exécutoire le

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

DATE DE TRANSMISSION

